

minerais et de concentrés. C'est toujours l'acheteur qui détermine la nature et la quantité des marchandises expédiées. Auparavant, le zinc était importé en franchise au Royaume-Uni sous forme de saumons, de blocs ou de brames. Maintenant, avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, il sera soumis à des droits de \$1.10 U.S. les 100 kilos, ou 4.5 p. 100, et souffrira d'un traitement préférentiel en faveur des fournisseurs de la Communauté. De même, le plomb en saumons, en blocs ou en grenaille supportera les conséquences du même tarif extérieur. L'Italie, le France et la Belgique ont toutes des fonderies de zinc, ce qui, sans aucun doute, explique la politique très restrictive adoptée par la Communauté en ce qui a trait aux importations de zinc sous forme de métal. C'est pourquoi le Canada devra sans doute exporter plus de zinc sous forme de minerai et de concentré. Même chose pour le plomb.

Le cuivre raffiné et les alliages vont continuer d'accéder librement au marché britannique. Les expéditions canadiennes de cuivre ampoulé et raffiné vers le Royaume-Uni ont atteint 994,000 tonnes métriques en 1971, 56,900 tonnes vers la CEE et 107,300 tonnes vers les États-Unis. Il est donc futile de parler d'une stratégie nationale pour les minerais si l'on ne tient pas compte des réalités économiques du marché.

A l'exception des États-Unis, le Marché commun offre les meilleurs débouchés pour l'exportation mais pour en profiter, il faudra peut-être adopter des politiques allant directement à l'encontre de celles que prône l'élite universitaire.

Si vous analysez et évaluez le véritable sens de la plus grande partie du texte du discours du trône, je pense que vous pourrez résumer en disant que, dans le discours, le premier ministre Trudeau a dit: «La leçon qui découle de l'agonie du passé est que, sans le peuple, nous ne pouvons rien. Avec le peuple, nous pouvons tout.»

Il a obtenu la majorité des voix au Québec mais M. Stanfield a obtenu la majorité des voix dans les neuf autres provinces. Lorsque j'entends mes amis les libéraux déclarer que le résultat des dernières élections a été une réaction de la part du Canada anglais contre les Canadiens français, je suis vraiment étonné. Comment expliquer que les anglophones de l'Ontario et de certaines autres provinces du Canada, qui pendant des années avaient été conservateurs, soient revenus à leur propre parti conservateur sinon parce que le gouvernement Trudeau avait été un fiasco et devons-nous pour cela les qualifier d'anti-français? Lorsque la Belle province de Québec a soutenu un premier ministre libéral de langue française et a voté pour lui, aurait-il été question de la qualifier d'anti-anglaise? Voilà qui me déconcerte vraiment.

Je pense que mes amis libéraux sont à ce point dépourvus d'idéalisme qu'ils se sont trompés entre le mètre et le yard impérial; en d'autres termes, si l'on se sert d'une mesure en Ontario, on doit également l'utiliser au Québec. Lorsque les secteurs économiques et sociaux enregistrent un fiasco, pourquoi se cacher sous la couverture d'un nationalisme philosophique?

Un Canada uni et un gouvernement qui favorisera l'harmonie et le bien-être de tous les secteurs du pays et de toutes les couches de notre population diversifiée, voilà ce qui devrait nous préoccuper. Ce ne sont pas les platitudes ronflantes du discours du trône qui contribueront à résoudre nos problèmes sérieux, mais une action directe et rapide en vue de pallier au chômage et d'améliorer la

situation sociale et économique. Le gouvernement libéral reflète une sombre image dans ce domaine. Il faudra bientôt qu'un nouveau gouvernement, plus précisément conservateur et dirigé par M. Stanfield, s'attaque résolument à ces problèmes sérieux, afin de les résoudre dans l'intérêt bien compris de toute la société canadienne et de ceux qui ont contribué à édifier notre grand pays.

L'honorable George McIlraith: Honorables sénateurs, prenant part au débat sur l'Adresse, je profite de cette toute première occasion pour féliciter Son Honneur le Président de sa nomination à cette haute fonction.

Madame, je voudrais également adresser mes félicitations aux conseillers de Son Excellence pour le jugement subtil et la sagesse dont ils ont fait preuve lorsqu'ils ont choisi une personne aussi hautement distinguée et, j'ajouterais, aussi délicate que vous. Si vraiment nous avons la bonne fortune, à titre de sénateurs, de pouvoir à l'occasion prouver notre confiance envers la présidence, sans doute, j'exprimerai ce que tous pensent en disant que nous souhaitons que vous occupiez ce poste longtemps au cours de la présente législature.

• (1530)

Des voix: Bravo!

L'honorable M. McIlraith: Maintenant, madame le Président, je dois me départir d'habitudes contractées à l'autre endroit et apprendre à adresser mes remarques non pas à vous, mais à mes collègues du Sénat. Je dois me défaire de cette habitude au plus tôt; mais, d'ici là, madame le Président, je réclame votre indulgence. S'il m'arrive de succomber à cette mauvaise habitude que j'ai contractée à l'autre endroit et que j'éprouve beaucoup de difficulté à réprimer depuis que je suis membre du Sénat, c'est-à-dire le désir incessant de poser des questions embarrassantes aux honorables sénateurs, au chef de la loyale opposition de Sa Majesté et à l'honorable leader du gouvernement au Sénat, j'espère obtenir l'indulgence des honorables sénateurs, et la compréhension de mes collègues ces joyeux guerriers d'un autre âge à l'autre endroit.

Honorables sénateurs, apparemment, c'est la coutume de féliciter nos nouveaux venus—et sinon, je veux néanmoins avoir le plaisir de présenter mes félicitations aux cinq personnes qui ont été appelées ici depuis que j'y suis.

Tout d'abord, je dois mentionner la nouvelle dame sénateur et lui souhaiter la bienvenue, car je sais qu'elle apportera indubitablement sa contribution.

Je crois devoir aussi demander le droit de souhaiter la bienvenue à ces quatre joyeux guerriers qui nous arrivent de la Chambre des communes et qui, je l'espère, viennent se joindre à moi pour affronter ce que l'avenir réserve au Sénat du Canada.

En commençant mes remarques, et en voyant ceux qui forment le Sénat, j'éprouve une certaine perplexité sur la façon de m'engager dans le débat sur l'Adresse, car je constate qu'à deux exceptions près, tous les sénateurs ont été appelés au Sénat après que j'eus la bonne fortune d'être élu à la Chambre des communes, et, à leur arrivée, j'avais eu l'occasion de souhaiter la bienvenue à un grand nombre d'entre eux.

Les deux autres sénateurs, le sénateur Hayden et le sénateur Paterson, sont entrés au Sénat en mai 1940, le jour même où j'avais la chance de prendre ma place, à titre de député nouvellement élu, à la Chambre des communes. Eux et moi-même sommes toujours demeurés au Parlement depuis lors.